

Investissement Solution Financement ISF
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 avenue Mathieu Misery – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
981 639 206 R.C.S. LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à dix heures,

Monsieur Thierry GRAVELET, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune, émises par la Société ISF, SARL au capital de 1 000 euros,

Associé unique de ladite Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Thierry GRAVELET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Il a également établi l'inventaire.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune dépense, ni charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'ont été enregistrées.

TROISIÈME DÉCISION

Une résolution d'affectation du résultat a été rendue.

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 786 euros en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 3 786 euros.

Conformément aux termes de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

- 31/12/2021 : Néant
- 31/12/2022 : Néant
- 31/12/2023 : Néant

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce qu'il a passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique précise qu'en application de l'article L.223-19 alinéa 3 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIÈME DÉCISION

En tant que de besoin, l'associé unique rappelle que sa rémunération, en contrepartie des fonctions de Gérant, a été au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 nulle.

Les cotisations sociales obligatoires ainsi que les cotisations de prévoyance et d'assurances complémentaires et facultatives n'ont pas été prises en charge par la Société.

Aucune somme n'a été remboursée à l'associé unique au titre des frais professionnels.

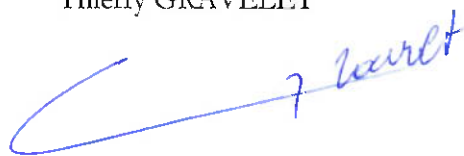
L'associé unique pourra toujours prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Thierry GRAVELET



INVEST SOLUTION FINANCEMENT ISF

Actif		Au 31/12/2024		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes TOTAL		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes TOTAL		
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL		
Total de l'actif immobilisé				
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL		
	Créances ⁽³⁾	Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL	1 376 1 376	1 376 1 376
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) Instruments de trésorerie Disponibilités TOTAL	872 872	872 872
	Charges constatées d'avance			
Total de l'actif circulant		2 248		2 248
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des emprunts Écarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF		2 248		2 248
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks		Créances clients

INVEST SOLUTION FINANCEMENT ISF

Passif		Au 31/12/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		-3 786	
Situation nette avant répartition		-2 786	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total	-2 786	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 238
	Dettes fiscales et sociales		68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 728	
Instrument de trésorerie			
	Total	5 034	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	5 034	
Écarts de conversion passif			
	TOTAL DU PASSIF	2 248	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		5 034	
(3) dont emprunts participatifs			

INVEST SOLUTION FINANCEMENT ISF

		France	Exportation	Du 11/11/2023 Au 31/12/2024 14 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
Produits d'exploitation (1)	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			2	
	Total			2	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			3 788	
	Dotations amortissements d'exploitation provisions • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges Autres charges			0	
	Total			3 788	
	Résultat d'exploitation	A		-3 786	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	
	Total			0	
	Résultat financier	D		0	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-3 786	

INVEST SOLUTION FINANCEMENT ISF

		Du 11/11/2023 Au 31/12/2024 14 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-3 786	
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SARL INVEST SOLUTION FINANCEMENT ISF

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1	Évènements principaux.....	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Produits à recevoir	3
1.2.2	Créances.....	4
1.3	Passif	5
1.3.1	Capitaux propres.....	5
1.3.2	Dettes financières et autres dettes	6
1.3.3	Charges à payer	7

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

1.2.1 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	1 026
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	1 026

1.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		350	350	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
Débiteur divers		1 026	1 026	-		
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL			1 376	1 376	-	

1.3 Passif

1.3.1 Capitaux propres

1.3.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	-	1 000	-	1 000
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-	-	3 786	-3 786
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	1 000	3 786	-2 786

1.3.1.2 Capital

Le capital est composé de 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

1.3.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 238	2 238	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	68	68	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 729	2 729	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	5 035	5 035	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice : néant

Capital d'emprunt remboursé sur l'exercice : néant

1.3.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	618
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	618

Investissement Solution Financement ISF
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 avenue Mathieu Misery – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
981 639 206 R.C.S. LYON

RAPPORT DE GESTION

- Exercice clos le 31 décembre 2024 -

Monsieur Thierry GRAVELET, associé unique et Gérant de la Société Investissement Solution Financement ISF, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Activité de la Société au cours de l'exercice, évolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'activité de notre Société au cours de cette première année écoulée a été particulièrement statique.

En effet, la Société ISF nouvellement créée est le fruit de la restructuration de la Société V.I.C. Conseil dans le but de séparer les activités de conseil et d'audit réalisée en toute fin d'exercice 2023. En outre, l'exercice 2024 s'est articulé autour des deux structures juridiques. Celle de la Société 2AE qui héberge désormais l'activité d'audit et la Société V.I.C. Conseil qui héberge l'activité de conseil.

La Société ISF a exclusivement pour objet de contrôler ces deux entités.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, l'activité de notre Société s'est poursuivie normalement. Cela dit, une procédure anticipée de cession de parts sociales de la Société V.I.C. Conseil a débuté à la fin de l'exercice 2025. En conséquence, la restructuration et notamment la pertinence de l'existence de la Société ISF seront probablement remises en cause lors du prochain exercice.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense de recherche et de développement, au sens comptable, n'a été engagée par notre société.



ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

- Activité et résultats de la Société V.I.C Conseil.

L'activité de la Société au cours de l'année écoulée a été particulièrement dynamique.

L'exercice 2024 a été sensiblement différent à l'exercice écoulé et constate une diminution nette d'activité.

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, l'activité de notre société s'est poursuivie normalement. Une procédure de cession de parts sociales est en cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 123 611 euros contre 157 361 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 21%.

Parallèlement, les charges d'exploitation se sont élevées à 159 426 euros contre 157 716 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1%.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à – 22 003 euros.

Après prise en compte du résultat financier de 561 euros, le résultat courant avant impôt est de - 21 442 euros.

Et après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 0 euros et les charges exceptionnelles sur opération du capital de 75 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de 21 517 euros.

- Activité et résultats de la Société 2AE.

L'activité de la Société au cours de cette première année d'exercice écoulée a été particulièrement mouvementée.

En effet, la Société 2AE nouvellement créée est le fruit de la restructuration de la Société V.I.C. Conseil dans le but de séparer les activités de conseil et d'audit réalisée en toute fin d'exercice 2023. En outre, l'exercice 2024 s'est articulé autour des deux structures juridiques. Celle de la Société 2AE qui héberge désormais l'activité d'audit et la Société V.I.C. Conseil qui héberge l'activité de conseil.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 41 669 euros.

Parallèlement, les charges d'exploitation se sont élevées à 40 073 euros.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à 1 597 euros.

Après prise en compte du résultat financier nul, le résultat courant avant impôt est de 1 597 euros.

Et après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 240 euros et les charges exceptionnelles sur opération du capital nulles, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 1 357 euros.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE

Néant.

CESSION DE PARTICIPATIONS OU DE CONTRÔLE

La cession de parts sociales en cours au sein de la Société V.I.C. Conseil rendra inopportun le contrôle sur les sociétés V.I.C. Conseil et 2AE et a fortiori l'existence de la Société ISF elle-même.

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous allons maintenant présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires est nul.

Parallèlement, les charges d'exploitation se sont élevées à 3 788 euros.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à - 3 786 euros.

Après prise en compte du résultat financier nul, le résultat courant avant impôt est de -3 786 euros.

Et après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 0 euros et les charges exceptionnelles sur opération du capital nulles, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de 3 786 euros.

AFFECTATION - DIVIDENDE

- Proposition d'affectation du résultat.

Une résolution d'affectation du résultat a été rendue.

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3 786 euros en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 3 786 euros.

Conformément aux termes de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

- 31/12/2021 : Néant
- 31/12/2022 : Néant
- 31/12/2023 : Néant

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il conviendra de prendre acte qu'aucune dépense, ni charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'ont été enregistrées.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Il est précisé qu'en application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant / Thierry GRAVELET

